

[C0002806](#) / 1591129

20-062 – Campus centre-ville (Institut neurologique de Montréal), réaménagement du centre de jour de neurologie

Les dispositions apparaissant au présent addenda ont pour objet de préciser, clarifier ou modifier certaines informations contenues dans les documents d'appel d'offres relativement au projet susmentionné et font partie intégrante de ceux-ci.

**AMENDEMENT(S)**
**Date / Heure de clôture**

Veillez noter que la date limite de réception des soumissions est reportée au 12 mai 2022. Pour l'heure limite et le lieu de dépôt des soumissions, veuillez vous référer au SEAO.

**Addenda – Architecture (devis et plans)**

Veillez consulter l'addenda n° 01 émis par AEdifica daté du 27 avril 2022, annexé à la présente.

**Addenda – Électromécanique (devis et plans)**

Veillez consulter l'addenda n° 1 émis par Pageau Morel daté du 27 avril 2022, annexé à la présente.

**DOCUMENTATION(S)/INFORMATION(S) COMPLÉMENTAIRES(S)**
**QUESTION(S)/RÉPONSE(S)**

<i>Question</i>	<i>Réponse</i>
1) Hauteur de la dalle du 2e pour les murs dalle a dalle?	Selon les plans d'origine, la hauteur de dalle à dalle est d'environ 12 pi (3645 mm). Hauteur à valider sur place en chantier.
2) Modèle de tuile PA03 pas identifier au devis?	Produit recommandé selon l'établissement pour le modèle de tuile Pa03 : Armstrong 755B, format 2pi X 4pi. Valider le produit exact sur place en fonction de la finition existante.
3) Est que le bureau au 1 <sup>e</sup> étage sera vidé de mobilier ou devons-nous protéger les mobiliers pendant travaux de plafond?	Il faudra protéger le mobilier pendant les travaux.
4) Fond de vissage pas identifié aux plans.	Voir les notes générales au devis d'architecture : fournir et installer tous les fonds de vissage requis pour l'ameublement, crochets, accessoires sanitaires, protections murales et autres équipements muraux.
5) Pourriez-vous confirmer qui est responsable de la fourniture des compteurs et débitmètres ?	Les compteurs et débitmètres seront à fournir par la division 25. Se référer aux articles suivant du devis :  Section 25 00 00 : 2.8.6 Débitmètre sur l'eau 2.8.7 Débitmètre vapeur 2.8.7 Débitmètre de condensé 2.8.9 Compteur d'énergie sur l'eau
6) Dans les plan mécanique M008, nous pouvons voir qu'il y a PLM-1 (D/2) et un L-2 (B/5). Voir croquis 1. Cela dit, dans le devis mécanique, ils font juste mention du L-2 comme étant un poste de lavage de main. Je n'es pas de description pour le PML-1. Est-ce que PLM-1 et L-2 sont le même appareil ? Si non, serait-il possible d'avoir une description du PLM-1.	Dans le devis, l'identification L-2 aurait dû être PLM-1. Ceci-dit, la description de l'équipement est la bonne. Donc oui PLM-1 et L-2, c'est le même équipement.

---

[C0002806](#) / 1591129

20-062 – Campus centre-ville (Institut neurologique de Montréal), réaménagement du centre de jour de neurologie

---

7) Dans l'Annexe IS-3 de la formule de soumission, il y a une ligne pour prix pour « *Audiovisuel – Systèmes de communications* ». Y a-t-il du matériel audiovisuel à acheter et à installer ? Je ne vois aucune mention de cet équipement sur les dessins ou dans les spécifications.

La division 27 s'appelle « *Audiovisuel/Communication* ». Il n'y a pas d'audiovisuel mais il y a bien de la communication. La division 27 contient l'appel de garde qui est un système de communication et la section de ce produit est bien une section 27.